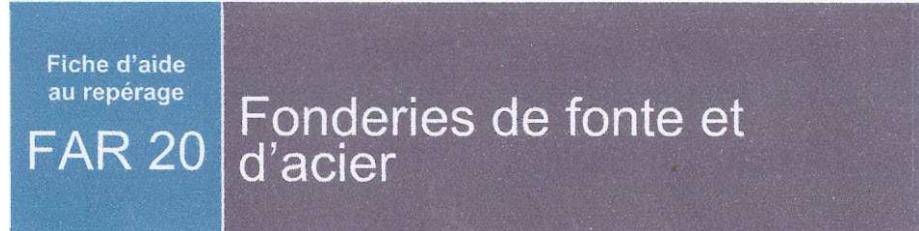


Date d'élaboration : 19/04/2017

**POSTE DE FONDEUR, FONDERIE DE BLANZY  
BASSIN MONTCEAU LES MINES**

Cette fiche de poste reprend la liste des cancérogènes établie par l'INRS pour le poste considéré



fiche établie par la CNAMTS, l'INRS et un groupe d'ingénieurs-conseils et contrôleurs de sécurité des CARSAT, CRAM et CGSS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées.

Activités Sources d'émissions	Cancérogènes avérés ou <i>suspectés</i>	Probabilité de présence	Commentaires
Approvisionnement en matières premières	Gaz d'échappement de moteurs diesel	Possible	Émis par les chariots automoteurs diesel.
Sablerie "	Silice cristalline	Certaine	Préparation des sables
Fabrication des moules et des noyaux	Silice cristalline	Possible	Exposition possible lors de la fabrication de moules à usage unique en sable.
	Formaldéhyde	Très probable	Composant des résines synthétiques pour moules et noyaux en sable utilisées dans différents procédés: prise à chaud (Croning, boîte chaude, boîte tiède), prise à froid (Alphaset, furannique, Pep set, phénolique), résines gazées (Ashland, Betaset, Hardox, Isocure) ...
	<i>Alcool furfurylique</i>	Possible	Utilisé pour la fabrication des moules et noyaux furanniques.
	Hydrocarbures aromatiques Polycycliques (HAP)	Très probable	Rencontrés lors de l'utilisation de noir minéral en fonderie de fonte.
	<i>Diisocyanatodiphényl méthane (MOI)</i>	Possible	Durcisseur de certaines résines avec prise à froid (Ashland, Pep set, Isocure) utilisées pour agglomérer les noyaux et les moules.
	N-Nitroso-diméthylamine	Possible	Formation possible de ces nitrosamines à partir de la diméthyléthylamine du procédé Ashland et des oxydes d'azote de véhicules Diesel.
	N-Nitrosodiéthylamine		

fiche aide au repérage

Fusion	<i>Champs électromagnétiques très basse fréquence</i>	Certaine	Émis par les fours à induction.
Coulée	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Très probable	Produits de dégradation thermique des composants présents dans les moules et noyaux.
	Benzène	Possible	Produit de dégradation thermique du polystyrène expansé utilisé dans le procédé de moulage par modèle perdu.
	Formaldéhyde		Produit de dégradation thermique des matières organiques présentes dans les moules et les noyaux.
Décochage Débourrage	Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	Très probable	Produits de dégradation thermique des composants des moules et noyaux.
	Silice cristalline	Certaine	Exposition lors des opérations d'enlèvement du noyau ou de l'insert.
Ebarbage	Silice cristalline	Certaine	Présence due à des sables résiduels des moules
Réfection des poches et creusets	Silice cristalline	Possible	Présence dans les matériaux réfractaires.
Maintenance et réfection des fours ou cubilots	AMIANTE	Se reporter à la FAR 10 « Maçon fumiste » pour le détail des cancérogènes	
Décapage des moules	Silice cristalline	Exceptionnelle	opérations de grenaiilage des moules métalliques pour une réutilisation ultérieure

**Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1° et 2° de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.**

**1. Amiante ( et silice) :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

- une consultation médicale
- et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé.

**Hors protocole ou avec l'accord du médecin conseil de la caisse :**

- Au moins une fois EFR avec diffusion du CO pour référence (amiante +silice évaluation de l'existence d'une pneumoconiose)

**2. HAP et Amines aromatiques :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM (amines aromatiques):**

**contact cutané**

- une consultation dermatologique tous les deux ans.

**inhalation**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : un examen biologique urinaire comportant une recherche d'hématurie à l'aide de bandelettes réactives ainsi qu'un examen cytologique urinaire tous les deux ans

### **3. Benzène :**

**Dans le cadre du protocole de la CPAM :**

- examen clinique médical tous les deux ans.
- Examens complémentaires : numération formule sanguine, numération des plaquettes tous les deux ans

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, je conseille que ces examens soient réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure compétente en pathologie professionnelle qui coordonnera les examens de dépistage.**

**Notamment il lui appartiendra d'adapter la surveillance pour les cancérogènes pouvant avoir la même organe cible, notamment ceux non pris en compte par le protocole (HAP, Amiante, silice par exemple)**